

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2018

PRÉSENTS : M. CHAULET - Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - Mme ESNEE - Mme GUYONNAUD - M. EL ATTAR Saïd – M. IPSILANTI – Mmes GORRIZ et QUET - M. RAYBAUD.

Pouvoir de Joseph VINOLO à Cyril GILLES

Absents : Nadège ALLOSIO- Nathalie FAUVEAUX -Véronique TRIVEZ - Christian DIVOL.

Le PV de la réunion précédente est adopté à l'unanimité

ECOLE PUBLIQUE : Le risque de fermeture de classe à l'école publique de BARJAC a été annoncé au cours du Conseil d'École du 1^{er} février 2018. Les prévisions pour la rentrée 2018-2019 sont de 100 élèves auxquels s'ajoutent 14 toute petite section non pris en compte dans les calculs de l'Inspection Académique.

CONSIDERANT :

- Le regroupement de plusieurs communes au sien de l'École Publique dont 10 élèves de Bessas (Ardèche) et 6 de Saint-Privat de Champclos (Gard).
- La forte implication de la municipalité pour le confort et le bien-être des écoliers avec :
 - Investissement dans les locaux scolaires en 10 ans : 750 000 €
 - Restauration collective en faveur de 3 écoles (Barjac, Saint-Laurent, Orgnac l'Aven avec repas bio et locaux.
 - Un nouveau préau et une salle de motricité sont prévus pour 2019 ainsi que la réfection de la cour : 700 000 €.
 - Ouverture prochaine d'une micro-crèche attractive pour les couples sur le secteur.
- L'éloignement du collège (20 kms - Saint-Ambroix) et du lycée (35 kms Alès) qui ajoute aux handicaps ruraux.
- La scolarisation des enfants de 2 ans depuis 1945.
- L'attente de 2 familles de migrants en cours.
- Les 20 permis de construire en 2017, 18 en 2016 (Barjac + Bessas + St Privat)
- Les 11 logements publics disponibles.
- L'aire de halte « gens du voyage » qui amène régulièrement des élèves.
- L'aide de la municipalité à hauteur de 600 € (pour un couple + 100€ par enfant) pour tout C.D.I. s'installant à BARJAC.

Le Conseil Municipal affirme qu'une telle décision aurait des répercussions négatives pour le village. En effet, une fermeture de classe peut entraîner la fuite d'éventuelles familles qui programment de s'installer sur la commune ou à se tourner vers des institutions privées payantes ou confessionnelles. Le Conseil Municipal réaffirme son opposition à la fermeture d'une classe et appelle l'Inspection Académique de NIMES à maintenir la 5^{ème} classe de l'école publique.

150 € sont votés pour le fonctionnement à l'Association Psychologie Ecole, où quand les communes viennent au secours de l'Etat !

DE CEZE CEVENNES :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif visant aux annulations des délibérations de la Communauté de communes fixant les attributions de compensations et la définition de l'intérêt communautaire. En effet, la commune n'entend pas supporter seule la charge financière de la gestion de l'accueil de loisir enfance jeunesse (une fois participation des familles et aide financière CAF déduites). Le service est devenu intercommunal et à ce titre la solidarité financière doit jouer son rôle dès lors que tous les enfants de la communauté ont possibilité d'y venir. Sur la centaine d'enfants, 41 % sont extérieurs à BARJAC. Quant à la définition de l'intérêt communautaire, la procédure ne respecte pas les règles de transferts/restitutions et présente un caractère rétroactif illégal .

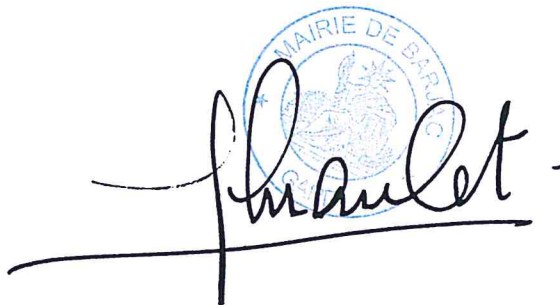
Délégation générale au Maire pour ester en justice est donnée en application de l'article L 2122-22 Du Code des Collectivités Territoriales

CAUE : Conseil en Architecture en Urbanisme et en Environnement :
Edouard CHAULET est désigné en qualité de correspondant de la commune

LOGEMENTS : Le Maire signale que la procédure de réhabilitation et de conventionnement d'un logement maison Bernard est en cours. Le loyer est fixé à 5.37 €/m², soit 462 € pour 86 m². Un deuxième logement situé Rue basse fera l'objet d'une rénovation complète : c'est un 109 m² déjà conventionné APL et le loyer est de 540 €.

ZONE D'ACTIVITES : L'aménagement de la sortie zone d'activités Planlong va être étudiée et chiffrée.

La séance est levée à 22 heures.

A handwritten signature in black ink, reading 'Chaulet', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BARJAC' around the perimeter and a central emblem.

Edouard CHAULET

Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2018

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD – Mme Laure ESNEE - et Joseph VINOLO

Absents : Véronique TRIVEZ- Nathalie FAUVEAUX et Christian DIVOL

Pouvoirs d’Aline GUYONNAUD à Monique FERRAT – de Carmen GORRIZ à Marie-Thérèse QUET de Nadège ALLOSIO à E CHAULET

COMPTE ADMINISTRATIFS 2017 : Ce sont les comptes rendus de gestion de l’année 2017. En fonctionnement, les dépenses s’élèvent à 1.569.170,74 € et les recettes à 2.375.002,34 €, le résultat propre à 2017 est 805.831,60 €. C’est notre capacité d’investissement. La Dotation globale de fonctionnement est de 89.586 €, soit une baisse de 25 % ! Depuis 2013, elle a dégonflé jusqu’à atteindre 143.558 € de différentiel en 5 ans et même si la dotation de solidarité rurale (DSR) fraction bourg centre et péréquation représente 140.512 € et progresse « correctement », elle ne compense pas la baisse de la DGF .

En fonctionnement le prix des repas scolaires aux familles 2.5 € et 2.65 est inchangé , idem pour l’accueil en centre de loisirs, club ados, et entrées cinéma ..

En investissement les dépenses se sont élevées à 1.326.464,85 € et les recettes à 647.886,48 € soit un déficit de 678.578,37 € couvert sans inquiétude par l’excédent en fonctionnement. Les achats représentent 320.000 € (Tracto-Epareuse -Merlot Chariot Télescopique - 200 chaises avec chariots- 1118 Numéros de maison en plaque émaillée de couleur verte -1 bar buvette « mobile » en alu réalisé par Sylvain DIVOL - 1 plancher podium - 2 souffleurs -15 corbeilles papier métalliques de rues - 1 ordinateur portable station d’épuration -1 lave linge et un frigo armoire pour la cuisine centrale- Des illuminations de Noël- 1 oliveraie pour 15.000 € avec droit de préemption contesté en tribunal . NB : la commune a depuis 1989 soumis son territoire au droit de préemption urbain, ce qui signifie qu’elle peut au prix indiqué par tout vendeur se déclarer acheteuse du bien mis en vente dès lors que l’acquisition répond à un projet d’intérêt public. Le vendeur ne peut alors se dérober si la commune préempte au même prix. C’est bien le cas pour l’oliveraie. La commune pour répondre à son projet de restauration en bio et de qualité a préempté cette belle oliveraie d’arbres patrimoniaux compte tenu que les acheteurs initiaux ne sont pas agriculteurs . Dénouement de l’affaire à suivre en 2018....

Compte Administratif Cinéma : Le prix des billets reste à 5 € et 3 € pour les enfants et les jeunes, les étudiants, les personnes défavorisées . 8083 entrées ont été enregistrées pour 244 séances.

Le résultat 2017 en fonctionnement révèle un besoin de subvention d’équilibre de la commune de 2578 € , l’investissement enregistrant un excédent de 2282 € .Le Conseil départemental a apporté 5000 € de subvention et le CNC pour le classement « Art et Essai » 10.303 €.

Le Compte du service assainissement :

- Le résultat 2017 sur l’exercice est excédentaire globalement de 51.040,57 € . Des améliorations sont en cours sur la station et sur le traitement des boues. Les éventuels transferts de compétence à la communauté de communes nourrissent des inquiétudes fortes. Ici le service est en régie et le coût du m2 assaini sur la base de 120m3 d’eau potable est de 2.80 €, la moyenne en France tournant autour de 4 €.

Les comptes de gestion de la Trésorière de Saint-Ambroix sont adoptés en tous points conformes aux nôtres.

Réhabilitation 2 logements Rue Basse et Rue du Bouc : Les travaux s’élèvent à 115.000 € HT de travaux avec une TVA à 5.5%. Une subvention d’environ 5000 € est déposée auprès de la Région, 1500 € ont été obtenus du département. La demande de prêt, bien ajustée est en cours d’instruction auprès de la caisse des dépôts.

Micro-crèche : Le nom de la micro-crèche choisi est : « les Doudous » ! L'ouverture est prévue fin de mois de mars. La cession du terrain à l'€ symbolique doit être signée, la participation à la viabilisation ne saurait être correctement connue et chiffrée tant que le décompte général récapitulatif des travaux n'a pas été établi.

Dénomination de la nouvelle rue de la crèche : elle rejoint le chemin du Cornier Haut et s'appellera : rue de la Source.

Demandes de Subventions 2018 : Resto du Cœur (300 €) - Chant Libre (organisation du festival 20.000 €) - Amical Club Bouliste pour l'organisation Des Championnats Doublette seniors (500 €) - BHL 300 € pour leur action sur l'hermione - Les théatropes pour 2500 € - 1000 E pour le Festival de la Guitare et 500 € pour une animation autour de la calligraphie portée par l'association Mille nuits et 1 nuit !

Création poste d'animateur Territorial : Fabrice REBOUL a réussi ce concours de catégorie B, c'est une réelle promotion. Il convient donc de créer le poste pour satisfaire à sa demande.

Plan d'Action débroussaillage : courrier du préfet du 26/01/2018 portant obligations pour les communes. Cela s'applique à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier et concerne toutes les parcelles en zone urbaine qu'elles soient bâties ou non et les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine. Ce plan incombe aux propriétaires. Les administrés vont être informés et en cas d'inexécution, une procédure de travaux pour compte de tiers mise en route.

Marché Travaux traversées d'agglomération : le rapport d'analyse des offres établi par AMEVIA retient les entreprises PELLET/LAUPIE moins et mieux disante pour un montant total (eau potable compris) de 715.719,75 € HT soit 858.863,70 € TTC.

Reconduction label village de caractère : Notre label date de 5 ans et sa reconduction doit être demandée, une commission départementale viendra nous rencontrer mais nous n'aurons que peu de peine à démontrer l'animation de ce label.

Eclairage Public : Dossier d'Economie d'énergie : Nous allons changer toutes les horloges des luminaires d'éclairage public. Une subvention de 11.500 € est dévolue à ce programme.

Achat terrain rue des Glycines : Le terrain prêté par M. GERDAY a servi avec succès de parking de proximité aux riverains de la rue Printegarde et de la rue des Glycines. Le projet du propriétaire étant abandonné la mairie rachète 902 m² pour 81 000 €uros avec prise de possession immédiate.

Le Maire est autorisé à :

- Solliciter des devis pour la fabrication et pose de volets intérieurs dans les salles d'expo du château.
- Etablir un diagnostic pour une meilleure isolation maison Bernard, appartement déjà loué.

Le Maire



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL – M. GILLES – Mme FERRAT – M. BELIN – M. EL ATTAR – Mme Laure ESNEE – Mme Carmen GORRIZ – Mme GUYONNAUD – M. IPSILANTI – Mme QUET – M. RAYBAUD – M. VINOLO.

Pouvoir de Nadège ALLOSIO à Marie-Thérèse QUET et de Jean-Luc PRAUX à Yanis IPSILANTI

LES 3 IMPOTS MENAGE : Taxe d'habitation : 12,9 % – Foncier bâti : 16,11 % Foncier non bâti : 70,82 %. Les taux sont inchangés depuis 28 ans. La recette espérée s'élève à 619.473 € soit 24.296€ de plus que le montant prévu en 2017. Ces taux s'appliquent à des valeurs locatives que nous souhaitons mieux harmonisées d'une commune à l'autre.

LES BUDGETS : C'est l'acte fondamental d'une collectivité puisqu'il définit les prévisions budgétaires pour l'année à venir. 4 budgets distincts sont votés

Budget 2018	fonctionnement	investissement	total
commune	5.103.357	4.845.886	9.949.243
assainissement	150.478,07	89.334,70	239.812,77
cinéma	83.628,03	15.712	99.340,03
Zone activités	430.372,20	465.000	895.3 72,20
TOTAL	5.767.835,30	5.415.932,70	11.183.768

Le Conseil réaffirme sa colère concernant la « commode saisie » de 56.214 €/an pour le fonctionnement du centre de loisirs opérée par la Communauté de communes sur l'attribution de compensation laissant ainsi BARJAC prendre en charge seule cette compétence communautaire pour un accueil d'enfants de l'ensemble du territoire. C'est une mesure inéquitable, injuste. Un recours en Tribunal a été effectué et le Préfet a fait annuler les délibérations.. Cela représente financièrement les 2 emplois que nous créons sur ce budget suite à la suppression par l'Etat des contrats aidés.

La dette s'élève à 39.244 € soit 17.366 € de moins qu'en 2017. Elle concerne l'emprunt gendarmerie et 1 'emprunt qui se termine en 2018 pour de l'électrification. Notre dette est intégralement remboursée par des recettes affectées : Loyer gendarmerie pour 61.935 € et remboursement du SMDE pour 19.479 €.

Les investissements intègrent l'ensemble des approches effectuées, travaux cour de l'école du bas, achats de terrains, de bâtiments, de gros travaux, aménagements divers, équipements sportifs PADEL projet porté par le Club de tennis, travaux de voirie, du mur de l'esplanade, des traversées d'agglomération, viabilisation du terrain pour la micro-crèche que nous allons rétrocéder gracieusement à la communauté de communes...

Budget Cinéma :

83.628 € € en fonctionnement et 15.712 € en investissement.

Tarifs inchangés depuis 2001 : 5 € TTC soit 4,74 € HT et 3 € (jeunes, personnes en difficulté...) soit 2,84€ . 8083 spectateurs pour 244 séances soit une moyenne de 33.13. Un projectionniste Loïc à temps plein a été recruté .

Nous espérons l'aide conséquente du Département de 5000 € et la reconduction de l'aide CNC pour le classement en « Art et essai ».

Le budget assainissement 150.478 € en fonctionnement et 89334 € en investissement. Ce budget s'auto équilibre depuis quelques années. Les amortissements subvenant aux travaux qui sont la plupart des droits de raccordement. Les travaux viabilisation crèche et montée du château sont noyés dans des lots réseaux et seront payés sur le budget mairie et ainsi subventionnés, ils représentent 47.500 pour la viabilisation de la micro-crèche. Le coût du m3 assaini sur une consommation de 120 m3 est de 0.71€/m3 soit 85, 20 €.

A noter que l'emprunt des petites stations de traitement du mas de Bonnaure et de Chabriac est toujours pris en charge par le remboursement par la commune de l'annuité de 18.151 €.

L'étude pour le lancement d'un nouveau schéma est en cours cout environ 6000 € subventionnée à 60 % par le Conseil départemental et l'Agence de l'eau. Ont été prévus des travaux dont les participations des propriétaires seront encaissées en fonctionnement .

Budget ZONE D'ACTIVITES :

Le budget zone d'activité enregistrera la vente du lot : Ambulances SARRAZIN dont l'acte a été signé en 2017 mais les fonds encaissés en 2018.

Restera l'hectare avec CORBIER .

BUDGET TOTAL RECAPITULATIF

Budget 2018	fonctionnement	investissement	total
commune	5.103.357	4.845.886	9.949.243
assainissement	150.478,07	89.334,70	239.812,77
Cinéma	83.628,03	15.712	99.340,03
Zone activités	430.372,20	465.000	895.372,20
TOTAL	5.767.835,30	5.415.932,70	11.183.768

Création 2 emplois titulaires au service voirie : Les jeunes Nicolas Coulomb et Daniel Amblard vont intégrer la fonction publique territoriale après avoir effectué 5 années en contrat aidés d'insertion. Ils ont déjà fait leurs preuves

dans les taches souvent ingrates et rudes du service des Barjacois-e-s. Ce n'est que justice de leur assurer un emploi stable et pérenne.

Approbation pour changement de grade pour chaque agent remplissant les conditions avec création de postes

Rémunération du personnel au Centre de Loisirs : le Conseil augmente la vacation journée de 52 €brut/jour à 60 € /jour pour les jeunes titulaires du BAFA et 30€brut/jour pour les stagiaires.

Contrat DECI (défense extérieure contre l'incendie) : devenue compétence communale avec prise en charge sur le budget , une consultation menée par le Syndicat des eaux propose le contrat le mieux disant avec SUEZ au tarif de 34.65€ HT par bouches et poteaux d'incendie tous les 2ans. Le conseil approuve ce contrat pour un montant de 1975 € HT tout en dénonçant ces transferts de charge sur les communes.

Pistes DFCI (défense de la forêt contre l'incendie) : compétence intercommunale DEPUIS DE NOMBREUSES ANN2ES, le Conseil approuve les travaux sur 1.1 km de la piste K7 ainsi que la normalisation de la K25. Par décision communautaire en 2018, chaque commune financera le reste à charge de l'opération (20 %) soit : 10.682,77 €, ce qui revient à dire que la communauté n'est qu'un réceptacle de subvention. Désormais, elle n'y ajoutera plus aucun financement . Le Conseil regrette d'une part que les travaux à BARJAC aient tant tardé pour être faits et d'autre part qu'ils s'effectuent l'année de l'institution de ce reste à charge . En effet jusqu'à présent, la communauté avait toujours financé intégralement la part non subventionnée des travaux qu'elle avait programmé. Faut-il n'y voir qu'une coïncidence ?

Subventions exceptionnelles : 400 € au Cyclo Nature Gardéchois – 250 € pour une animation poterie au centre de Loisirs par les organisateurs de la grande foire aux potiers d'été.

Le service de portage de repas à domicile sert depuis peu la crèche ouverte tout récemment...une convention prévoit dans un premier temps un coût à 2.50€ qui sera réajusté après quelques mois d'essais.

Le Conseil valide le principe d'un financement à la rentrée d'une classe orchestre à l'école publique pour un budget estimé à 4380 €/an en espérant qu'un renfort s'ensuivra pour l'harmonie « Les Enfants de BARJAC ».

REVOLTANT : Le Conseil Municipal s'oppose au déclassement en zone défavorisée (élevage et agriculture) de la commune de BARJAC et de 5 autres en périphérie considérant que le monde de l'élevage dans ce territoire déjà bien précaire serait purement et simplement voué à disparaître. C'est déjà un élevage miraculé qui vient de vivre récemment les charges supplémentaires occasionnées par les épisodes des abattoirs d'Alès et du Vigan. C'est un élevage en circuit court que les dernières Assises de l'Alimentation ont mis en exergue. Or, ici sans aides l'élevage disparaîtront avec les fumures.

Les paysans éleveurs contribuent grandement à l'entretien des garrigues et des jachères et participent ainsi à la lutte contre l'incendie et au débroussaillage en limite d'agglomération chers aux Services départementaux suite à l'intense période de sécheresse de 2017 mais aussi au paysage. Il demande à Monsieur le Préfet d'intervenir pour l'application de la continuité territoriale pour ces communes oubliées dans une enclave et discriminées.

Le nord du Gard ne sera rien au plan touristique avec une agriculture « zombie » L'aide à l'élevage en zone défavorisée doit être rétablie.

La séance est levée à 20 heures.

Edouard CHAULET Maire

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Edouard Chaulet". The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE BARJAC" at the top and "GARD" at the bottom, with two small stars on either side of the word "GARD". The center of the stamp features a stylized landscape illustration.

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2018

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL – M. GILLES – Mme FERRAT – M. PRAUX – M. BELIN – M. EL ATTAR – Mme Laure ESNEE – Mme Carmen GORRIZ – Mme GUYONNAUD – M. IPSILANTI – Mme QUET – M. RAYBAUD – M. VINOLO.

Absents : Mme Nadège ALLOSION – Mme Véronique TRIVEZ – Mme Nathalie FAUVEAUX et M. Christian DIVOL

Subventions au monde associatif : C'est une somme globale de 63.620 € votée aux différentes associations à laquelle s'ajoutent 3178 € versés au titre de l'aide communale 2017-2018 au tissu associatif, afin permettre l'accès aux activités culturelles et sportives sur la commune. A noter 1.365 € de cotisations d'adhérents extérieurs ont été encaissés au titre de 2017/2018.

Tarifs centre de loisirs :

Monsieur le Maire rappelle le refus de la Communauté de Communes de couvrir le reste à charge (de 42.000 € en 2017) pour les enfants du territoire intercommunal fréquentant le Centre de Loisirs pour bénéficier des mêmes tarifs que les enfants de BARJAC, sans que ce soit le contribuable barjacois qui le paye. En conséquence, il propose de définir des tarifs différents pour les enfants des « communes extérieures ». S'ensuivent divers échanges portant notamment sur la responsabilité de chacun : parents, communauté de commune, CAF, élu(e)s... M. RAYBAUD juge que ce n'est pas aux parents à supporter l'incompétence de la Communauté ni à la commune de BARJAC. Le maire affirme fermement que ce n'est pas au contribuable barjacois à supporter cette dépense. La compétence petite enfance étant assumée par la Communauté, c'est aux parents à se tourner vers leur commune respective pour avoir une aide ou vers la CAF et la Communauté. Un procès est en cours auprès du tribunal administratif. Le conseil municipal à la majorité, 8 voix pour, 3 voix contre (Mme ESNEE, Mme QUET, M. RAYBAUD), 3 abstentions (Mme BOFILL, Mme GORRIZ, M. GILLES), adopte des nouveaux tarifs avec différenciation pour les extérieurs.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS	BARJAC & BESSAS (participation de la CC Gorges de l'Ardèche)		COMMUNES EXTERIEURES
	FAMILLE IMPOSABLE	FAMILLE NON IMPOSABLE	(dont les Communes de la Com Com)
Tarif semaine :			
1 ^{er} enfant	40,00 €	36,00 €	70,00 €
2 ^{ème} enfant	30,00 €	27,00 €	
Tarif journée	13,00 €	10,00 €	30,00 €
<u>CLUB ADOS</u> Tarif semaine	36,00 €	30,00 €	50,00 €
Tarif Repas	2,65 €		8,24 €

Avenant contrat maîtrise d'œuvre salle d'évolution et cour école publique : Compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux évalués à 600.000 € initialement, à ce jour à 720.000 € HT pour les bâtiments et 175.000 € pour la cour et VRD avec un taux d'honoraires à 8 %, le bureau d'étude propose un avenant de 15.570 € HT. Adopté à l'unanimité.

Marché de maîtrise d'œuvre aménagement entrée agglo et ZA de Planlong : Le bureau d'Etude AMEVIA a fait une proposition à 6.8 % . Adopté à l'unanimité.

Maîtrise d'œuvre construction PADEL : proposition de WANSART Alexandre en collaboration avec un Architecte pour le permis de construire pour une mission totale architecte compris de 8627 € HT sur 86.265 € HT de travaux prévisionnels. Adopté à l'unanimité

Avenant travaux supplémentaires Logement rue du Bouc : Concerne Lot 1 maçonnerie SARL MARTIN : mise en place chenaux et descentes EP, abri toiture en RDC montant 3473 € HT. Adopté à l'unanimité.

Création du service public d'assainissement non collectif - SPANC : La compétence Assainissement non collectif a été rendue par la Communauté aux Communes entraînant la rupture avec le Pays des Cévennes. Aucune information n'ayant été transmise par la Communauté en temps voulu, la commune se retrouve aujourd'hui dépourvue d'un service d'assainissement non collectif pourtant obligatoire. Contacté le Pays des Cévennes qui assurait ce service depuis plusieurs années pour la commune, a proposé la signature d'une convention d'entente pour poursuivre cette collaboration. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de la création du Service d'Assainissement Non Collectif,

Approuve le règlement pour le SPANC avec effet au 1er janvier 2018.

Crée la redevance d'assainissement non collectif aux tarifs suivants:

- redevances pour frais de contrôle mentionnées au 2° du III de l'article L2224-8 CGCT installations existantes : 20€ pour un logement - 30€ pour 2 logements- 40€ pour 3 logements et plus
- redevances pour frais de contrôle mentionnées au 1° du III de l'article L2224-8 CGCT : installations nouvelles ou réhabilitées 180€ pour un logement- 270€ pour 2 logements- 360€ pour 3 logements et plus.

Fixe un tarif de 110 € pour chaque contre visite en matière de contrôle des installations existantes y compris contrôle de vente, lorsqu'un usager n'a pas respecté ses obligations réglementaires en matière d'installation d'assainissement non collectif et les consignes préalables au contrôle formulées par le service instructeur. Autorise M le Maire à signer la convention d'entente avec le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Admissions en Non-Valeur dettes effacées par des jugements : 800 € de dette pour l'occupation du domaine public 2016 et 802.10 € de dette cantine.

Création postes avancement de grade en interne : le maire informe le conseil que plusieurs agents communaux peuvent prétendre à des changements de grades. Ces avancements ont reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire, il appartient au conseil de décider de la création des postes correspondants. Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer les postes suivant: 2 postes d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe, 1 poste d'Agent de maîtrise principal, 1 poste d'Adjoint administratif principal, 2 postes d'Adjoints techniques principal de 2eme classe à temps non-complet, 1 poste de Rédacteur principal 2eme classe.

Décisions modificatives Cinéma et Service Assainissement : Cinéma 10.000 € de plus seront nécessaires suite à la création d'un poste à temps complet. Assainissement : 0,01 cts au chapitre amortissements et 11.681 € correspondant au reversement à l'agence de l'Eau pour la redevance modernisation réseaux collecte domestique.

Rapport 2016 sur le prix et la qualité du Service public du Syndicat des Eaux de BARJAC. Le maire rappelle les grandes lignes de ce rapport et met en avant le prix bas et la qualité de l'eau distribuée aux Barjacois.

Annulation titres participation scolaires St sauveur de Cruzeières : la Chambre régionale des comptes a rendu un avis estimant que la dépense ne revêtait pas un caractère obligatoire et qu'un accord aurait du être conclu entre les 2 communes ou par l'intermédiaire des Préfectures. La Trésorière demande l'annulation de ces titres de recettes pour un montant total de 7.649,09 €. Le conseil à l'unanimité considérant le bien-fondé de cette participation, considérant que la chambre régionale des comptes n'a pas pouvoir de décision, refuse l'annulation de cette dette formée par les enfants de St Sauveur qui avaient droit à être scolarisés à Barjac.

Contrat de prêt logement rue du Bouc : Autorisation est donné au maire pour la signature d'un prêt avec la Caisse des dépôts pour la réhabilitation du logement rue du bouc au taux de 1.35 % pour un montant de 80.000 € sur 15 ans.

Le maire informe le conseil à cette occasion que la Région vient d'octroyer une subvention de 7.000 € pour chacun des 2 logements réhabilités (Rue Basse et Rue du Bouc).

Renforcement électrique Cabanevieille : Dossier porté par le syndicat départemental d'électricité pour un montant HT de 112.000 € HT. Participation de la commune : 5.065,91 € TTC pour les frais d'études. Les travaux sont pris intégralement en charge par le syndicat. Dossier approuvé à l'unanimité.

Régime Indemnitaire : RIFSEEP : il s'applique annuellement en mairie suite à consultation avec l'ensemble du personnel. Toutefois la mutation du nouveau cuisinier dès septembre qui bénéficie dans sa collectivité d'origine d'un versement mensuel au titre du RIFSEEP oblige à délibérer pour une exception pour cet agent et pour un versement mensuel le concernant. Adopté à l'unanimité.

Lancement marché MAPA goudronnage 2018 : Le principe du lancement d'un nouveau marché pour des travaux de goudronnage selon la procédure adaptée est adopté à l'unanimité.

Convention service médecine préventive : Signature avec le Centre de Gestion, coût 0.32 de la masse salariale année N-1. Adopté à l'unanimité.

Vœu Financement Agence de l'Eau : Suite au refus de financement du schéma directeur d'assainissement communal et la baisse continue des aides de l'Agence de l'eau, malgré la mise en œuvre par la commune d'importants moyens financiers pour le respect des normes de qualité, le conseil souhaite alerter les services de l'état sur les graves conséquences tant en matière économique, qu'environnementale que pourrait avoir à court terme ce désengagement de l'Agence de l'Eau.

La séance est levée à 20 heures

Edouard CHAULET

Maire



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Edouard Chaulet". Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BARJAC" at the top, "GARD" at the bottom, and "RAC" on the right side. There are also two small asterisks on the left and right sides of the stamp.

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Décembre 2018

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT –M PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR – Mme Carmen GORRIZ -Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - M. RAYBAUD.

Pouvoir de Mme Marie-Thérèse QUET à M IPSILANTI et de Mme Carmen GORRIZ à Mme GUYONNAUD.

Absents : Mme Nadège ALLOSIO - Mme Véronique TRIVEZ- Mme Laure ESNEE Mme Nathalie FAUVEAUX- M. Christian DIVOL – M Joseph VINOLO

Attribution de compensations de la communauté de communes de Cèze Cévennes : *Le maire donne lecture du rapport de la la CLECT de la communauté des communes fixant les attributions de compensation définitives pour 2018. Il rappelle le contentieux ouvert en tribunal administratif pour les attributions de 2017. Ce nouveau rapport est établi suivant les mêmes bases notamment en ce qui concerne la compétence enfance et le reste à charge pour la commune. Il regrette le manque de courage fiscal de la communauté qui se contente de demander aux communes dotées Centre de Loisirs Sans Hébergement de combler les déficits, quitte à les laisser s'arranger avec les communes bénéficiaires de ce service. A quoi sert donc l'intercommunalité dans ces conditions ?*

A l'unanimité le conseil municipal rejette le rapport de la CLECT 2018.

Acquisitions parcelles agricoles le cornier : *Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu de Mme LAJAT Suzanne une proposition de vente des parcelles cadastrées section C N°197.198.199.212 sises le Cornier, d'une superficie de 13.940 m² au prix de 5.000 €. Cette acquisition en zone agricole permettrait La plantation d'oliviers et d'amandiers et de constituer une réserve foncière. Adopté à l'unanimité*

Avenant 2 travaux supplémentaires Logements : *Logement maison Bernard : 236.32 €TTC faïences supplémentaires à poser. Les travaux sont terminés, les 2 logements situés en plein centre ancien, réhabilités avec soin offrent une belle qualité de vie.*

Participation à l'assainissement Collectif (PFAC) : *Cette participation est entre autre destinée à financer les investissements à la station d'épuration. Ces investissements ont été importants en 2018 compte- tenu notamment des nouvelles exigences de l'Agence de l'eau et de la Préfecture en matière d'auto-surveillance. La PFAC est actuellement fixée à 2.500 €, avec une prise en charge complète des travaux par la commune, et il reste au final une très faible marge de financement. Le conseil municipal décide, comme le prévoit la loi, de mettre à la charge des demandeurs la totalité frais de branchements (Participation aux frais de branchement PFB) et de ramener la PFAC à 1.000 €.*

Subventions exceptionnelles : *2000€ au Comité des fêtes suite à l'annulation de manifestations estivales qui n'ont pas eu lieu en raison des intempéries alors que les frais étaient engagés, et 300 € à l'UCIAPL organisation marché Noël.*

Travaux immeuble péril imminent Gd Rue : *Monsieur le maire rappelle au conseil la procédure de péril imminent concernant un immeuble de la Grand-Rue Jean Moulin. Suivant le rapport de l'expert du tribunal, la réfection totale de la toiture devait être réalisée sous 6 mois. Les délais accordés aux propriétaires sont largement dépassés. La commune a déjà pris des mesures provisoires de mise en sécurité, mais il convient aujourd'hui de faire cesser définitivement le péril. Le conseil décide de la réalisation d'office des travaux, les créances seront recouvrées auprès des différents propriétaires.*

Règlement Général Protection des données (RGPD) : *Après étude le conseil décide de confier cette mission au Centre de Gestion du GARD: coût 750 € + 250 € par an pour le suivi.*

Admission en non-valeur dette scolaire St sauveur : Suite à jugement de la Chambre régionale des comptes le conseil décide d'admettre en non-valeur les titres de recette à l'encontre de la commune de St Sauveur. La préfecture du GARD s'est toutefois engagée à solliciter le Préfet de l'Ardèche à nouveau pour se saisir du dossier.

Garantie d'emprunt réaménagement de la dette SEMIGA : Il s'agit d'un réaménagement pour des emprunts déjà garantis par la commune. .

Tableau des effectifs au 1.1.2019 : Mise en conformité du tableau des effectifs suite aux avancements de grade accordés en 2018.

Questions diverses :

- Accord de principe pour l'achat de 500 livres à 10 € présentant la grotte découverte récemment dans les bois de Barjac. Un film sera également présenté à la population.
- Achat de barquettes en porcelaine pour le service du portage des repas à domicile en lieu en place des barquettes plastiques jetables. Coût 8.600 €.

Parole au public :

- M FURESTIER signale les dégâts faits aux marronniers par la « mineuse du marronnier » et les solutions pour éviter sa prolifération : pièges phéromones, bande gluante, brulage des feuilles. Une action sera entreprise pour les arbres du domaine public
- Mme GAUSSIN informe du début d'installation des compteurs électriques Linky sur la commune d'Orgnac. Monsieur le maire donne lecture du courrier préfectoral reçu à ce sujet : les communes n'ont pas la compétence pour l'interdire.
- M Marc RAOUX, fait part de la situation de ces terrains au cornier et de sa désapprobation quant à l'appellation donnée par le promoteur de la Rue Victor Hugo au lotissement du « Clos du Cornier ». Il s'agit d'une appellation privée, elle ne figure pas sur le listing d'adressage communal.
- La séance est levée à 20 heures

Edouard CHAULET

Maire

